

**Décision n° 2017-0339**  
**du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 7 mars 2017**  
**abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 novembre 2016 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 7 mars 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI  
Directeur Mobile et Innovation

**Annexe à la décision n° 2017-0339**  
**du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 7 mars 2017**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199004786	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	44 VERTOUC	1 VHF
199006086	REMY YVAN	88 LAVAL SUR VOLOGNE	1 VHF
199200271	SELARL CAB P LALLOUET R DEBROCK	14 FLEURY SUR ORNE	1 UHF
199200854	ENTREPRISE FEIGE ANDRE ET FILS	74 PRAZ SUR ARLY	1 VHF
199201513	R. J. TRODE ET COMPAGNIE	92 ST CLOUD	1 UHF
199506296	EXPRESS AMBULANCES	97 STE MARIE	1 VHF
199703804	JACQUES DIDIER	76 EU	1 UHF
199900047	COMMUNE D ANDREZIEUX BOUTHEON	42 ANDREZIEUX BOUTHEON	2 UHF
200002066	SOCIETE PRIVEE PRESTIGE SECURITE	69 SOLAIZE	1 UHF
200301476	SELARL CAB P LALLOUET R DEBROCK	14 FLEURY SUR ORNE	2 UHF
200501631	SOTRALENTZ METAL INDUSTRIES SA	67 DRULINGEN	1 UHF
200700687	SOC IMM TOURIST HOTEL BAULE SITH	44 ST ANDRE DES EAUX	2 UHF
200701785	PHILIBERT ET ASSOCIES	63 BESSE ET ST ANASTAISE	4 UHF
200800006	PRALOGNAN LABELLEMONTAGNE	73 PRALOGNAN LA VANOISE	3 UHF
200800007	PRALOGNAN LABELLEMONTAGNE	73 PRALOGNAN LA VANOISE	2 UHF
200800008	PRALOGNAN LABELLEMONTAGNE	73 PRALOGNAN LA VANOISE	2 UHF
200900677	WILHELMSSEN SHIPS SERVICE FRANCE	13 PORT DE BOUC	1 UHF
200900678	WILHELMSSEN SHIPS SERVICE FRANCE	76 SANDOUILLE	1 UHF
201000065	NORMANDY SECURITE	75 PARIS	2 UHF
201101778	ISI PROTECTION PRIVEE	38 LA TRONCHE	2 UHF
201200079	SELECTIS ECO RECYCLAGE	63 RIOM	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201200932	BASF AGRI PRODUCTION SAS	76 ST AUBIN LES ELBEUF	1 UHF
201302546	REVAL SERVICES	21 ST APOLLINAIRE	1 UHF
201302649	MDS	01 ORNEX	1 VHF
201400543	DESCOMBIN DISTRIBUTION	71 CHAGNY	1 UHF
201400642	ENTREPRISE JEAN NEGRI	97 LE PORT	1 VHF
201401182	GROUPE VALLIANCE SECURITE	51 BETHENY	1 UHF
201600152	GUINTOLI	76 TANCARVILLE	1 UHF
201600157	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	92 ISSY LES MOULINEAUX	3 UHF
201600295	ASSOCIATION FEGAF	35 BETTON	1 UHF
201601196	PROTECTIM SECURITY SERVICES SAS	06 CAGNES SUR MER	1 UHF